

Écotaxes régionales : les exécutifs régionaux, les pompiers pyromanes du TRM français !

Le 10 avril dernier, la vice-présidente de la région Ile de France en charge du développement durable annonçait dans un entretien accordé au Journal du dimanche que l'exécutif francilien envisageait de mettre en place un péage de transit des poids lourds.

Cette annonce est la dernière d'une série de communications des nouveaux exécutifs régionaux qui tentent de relancer l'idée d'une écotaxe qui viendrait taxer exclusivement les poids lourds en transit sur leurs routes. L'OTRE dénonce la méthode employée par l'exécutif francilien, et tous les autres exécutifs, qui consiste à faire croire que seuls les poids lourds en transit dans les régions concernées paieront cette taxe et que donc elle protégera les PME régionales. Pourtant, tous ces exécutifs régionaux connaissent la loi et savent parfaitement qu'une telle taxe devrait viser tous les camions pour être légale.

Mais ces différentes annonces ne sont que la conséquence du choix qui a été fait en 2014 pour le financement des infrastructures. Le gouvernement avait alors décidé de relever le taux de TIC sur le gazole de 4 centimes pour compenser le manque à gagner de l'écotaxe en 2014. Dès la fin des travaux du groupe de travail sur le financement pérenne des infrastructures de transports et ce choix d'une augmentation de 4 centimes de la TICPE professionnelle, l'OTRE l'avait dénoncé en affirmant qu'il ne répondait pas aux impératifs juridiques. La recrudescence d'écotaxes régionales donne aujourd'hui raison à l'analyse de l'OTRE.

Mais l'OTRE le réaffirme. Sa solution de vignette sur la circulation des camions est aujourd'hui le moyen de tarification des infrastructures le plus équitable à ce jour en France. Elle permettrait de lever des recettes fiscales équivalentes aux 4 centimes de TIC sur le gazole professionnel, qui seraient affectées obligatoirement au financement des infrastructures, et qui seraient payées en grande partie par les camions étrangers en circulation sur notre territoire.

Qui plus est, l'OTRE le certifie. Dans une période où le cabotage illégal et le dumping social perturbent gravement le marché intérieur français et tuent des dizaines de PME chaque semaine, cette vignette serait aussi un moyen de contrôler les flux de camions étrangers arrivant sur le territoire national par le biais du pré-paiement de la taxe sur internet.

Certains états membres l'ont expérimenté et l'utilisent de façon extrêmement efficace.